

ÉNERGIES RENOUVELABLES DEUX FAÇONS DE S'IMPLIQUER DANS LEUR DÉVELOPPEMENT



○ ○ ○

GrandAngoulême s'est donné l'objectif de ne consommer, en 2050, que des énergies renouvelables produites sur son territoire. Des lois facilitent aujourd'hui les engagements de ce type, pour les collectivités mais aussi pour les citoyens, qui sont un rouage essentiel de la réussite de ce pari. Depuis quelques mois, l'agglomération accompagne deux manières de s'impliquer, très différentes, afin que tous les habitants du territoire y trouvent leur compte. À vous de choisir celle qui vous convient le mieux !



Le saviez-vous ?

Près de 90 %¹ de l'énergie consommée sur le territoire de GrandAngoulême est importée. Pourtant des énergies renouvelables, comme le vent, le soleil, le bois ... sont présentes sur tout notre territoire.

¹Diagnostic AREC



1 DEVEZ-VOUS COOPÉRATEUR D'UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Fabri K Watt verra bientôt le jour, sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Elle sera la première société citoyenne de production d'énergie renouvelable de Charente : créée, gérée et financée par des citoyennes et des citoyens, en associant collectivités et acteurs locaux, cette société développera et exploitera, dans un premier temps, des panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics charentais.

Plusieurs collectivités (La Couronne, Puymoyen, Dirac, Angoulême, Ruelle, Balzac, Roulet-St-Estèphe, Gond-Pontouvre, Mornac...) se sont montrées fortement intéressées par cette démarche. Des études de faisabilité technique et financière sont d'ores et déjà engagées.

Une initiative 100% citoyenne

Fabri K Watt est l'aboutissement de deux ans de travail et de la volonté d'une trentaine de citoyens de proposer un nouveau modèle économique ayant une utilité sociale et écologique, un modèle plus éthique et solidaire. Nouvel acteur citoyen dans le domaine des énergies renouvelables, Fabri K Watt pourra être associé à la gouvernance et aux choix des modes de production d'énergie implantés sur notre territoire.

Un fonctionnement démocratique et transparent

Les membres fondateurs de Fabri K Watt ont choisi de se structurer en SCIC, pour garantir l'appropriation citoyenne des questions énergétiques : les décisions sont prises de façon démocratique et transparente (une personne = une voix), les excédents d'exploitation réalisés seront réinvestis dans de nouveaux projets locaux, dans des actions de sensibilisation et, à la marge, dans une rémunération (dividendes) des coopérateurs.

Rejoignez la dynamique !

Vous souhaitez donner du sens à votre épargne et participer à la transition énergétique du territoire : devenez coopérateur/coopératrices de Fabri K Watt ! Pour que chacun puisse participer à hauteur de ses moyens, le montant de la part sociale est fixé à 50€. Cent vingt sociétaires ont déjà investi plus de 25000 € dans la SCIC, rejoignez la dynamique ! ●



Pour tout complément d'info : fabrikwatt@gmail.com
ou Francis Philbert au 06 59 00 11 31

INVESTISSEZ DANS LE FINANCEMENT PARTICIPATIF !

GrandAngoulême vous y invite depuis quelques années en ouvrant certains de ces projets d'ombrières de parking photovoltaïques au financement participatif. C'était par exemple le cas pour l'installation de l'Espace Carat qui vient d'être mise en service.

Un investissement local et rentable

À Carat, c'est la société Reden solar, localisée en Nouvelle-Aquitaine, qui est propriétaire de la centrale photovoltaïque et qui en assurera l'entretien. L'opération de financement participatif a permis de lever 500 000 € d'investissement local, pour lesquels les citoyens investisseurs bénéficient d'un taux d'intérêt de 5%.

Un projet bénéfique à tous les habitants

Au-delà de cette rémunération avantageuse pour les citoyens qui ont décidé d'investir, les ombrières de parking photovoltaïques de l'espace Carat sont aussi un moyen de lutter contre le changement climatique et d'anticiper la fin des énergies non renouvelables. Elles rapporteront également 82 500€ de recettes annuelles à l'agglomération.



Les ombrières de parking photovoltaïque de Carat, côté technique

- Puissance de l'installation : 5 300 kWc.
- Production annuelle de 6 200 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 1 800 foyers de l'agglomération.

D'autres actions de production d'énergie locale

Certaines d'entre elles étaient également ouvertes au financement participatif, comme les ombrières de parking photovoltaïques des bus de la STGA. D'autres ont été mises en place pour permettre aux équipements communautaires qui les accueillent de réaliser de substantielles économies sur la facture d'électricité. C'est le cas de la centrale solaire installée près de la station d'épuration de Fléac et des cinq ombrières installées sur le parking de Nautilus, qui couvriront environ 15% des besoins en électricité du centre nautique.



Les ombrières de parking photovoltaïque de Nautilus, côté technique

- Puissance de l'installation : 400 kWc.
- Production annuelle de 457 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 145 foyers de l'agglomération. ●

BONNES RÉOLUTIONS ÉCO-CITOYENNE POUR 2021

Au pied des colonnes enterrées, je ne déposerai plus mes déchets !

Trop de déchets sont hélas encore déposés au pied des colonnes enterrées, rendant leur accès difficile et donc le geste de tri. Ils perturbent également la collecte réalisée en régie par les agents de GrandAngoulême, à l'aide d'une grue. Ces dépôts inciviques entraînent également des nuisances visuelles et olfactives qui dégradent le cadre de vie de votre quartier.

Rappel du fonctionnement des



colonnes enterrées :

Colonne jaune : tous les emballages et papiers doivent y être déposés en vrac.

Colonne verte : elle reçoit uniquement les bouteilles, pots et bocaux débarrassés de leurs couvercles (les couvercles, capsules et opercules sont à déposer dans la colonne jaune).

Colonne grise à tambour : elle est réservée aux ordures ménagères résiduelles, dans des sacs de 50 litres maximum. Le dépôt en vrac y est interdit.

Mon sapin de Noël à la déchèterie j'emporterai !



Les sapins naturels ou artificiels ne sont pas collectés en porte à porte par le service déchets ménagers de GrandAngoulême. Ils doivent être apportés en déchèterie et déposés dans la benne de récupération des végétaux pour les sapins naturels et dans la benne "déchet non valorisables" pour les sapins artificiels.

Il n'y a pas de petits cadeaux pour l'environnement. ●

 plusprepremauville.fr